



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU PAYS DE GRASSE**

SEANCE DU JEUDI 27 FEVRIER 2025

Délibération n°DL2025_011 : Débat d'orientations budgétaires 2025

Date de la convocation : 20/02/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept février à quatorze heures, en application des articles L.5211-1, L.5211-2, L.5211-6 et L.5211-11 du Code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège sis 57 avenue Pierre Sémard à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES EN EXERCICE : 70

PRESENTS : Jérôme VIAUD, Raymond ALBIS, Marie AMMIRATI, Ali AMRANE, Pierre ASCHIERI, Marc BAZALGETTE, Claude BOMPAR, Philippe BONELLI, Pierre BORNET, Gérard BOUCHARD, Dominique BOURRET, Laurent BROIHANNE, Catherine BUTTY, Stéphane CASSARINI, Marino CASSEZ, Claude CEPPI, Marie CHABAUD, Murièle CHABERT, Henri CHIRIS, Marc COMBE, Jean-Louis CONIL, Valérie COPIN, Cyril DAUPHOUD, Jean-Marc DELIA, Nicolas DOYEN, Anne-Marie DUVAL, Paul EUZIERE, Yves FUNEL, Marie-Louise GOURDON, Pauline LAUNAY, Brigitte LUCAS, Claude MASCARELLI, Joseph MATTIOLI, Roger MISSENTI, Sylvie MORLIERE, Robert NOVELLI, Ismaël OGEZ, Annie OGGERO-MAIRE, Michèle PAGANIN, Christiane REQUISTON, Gilles RONDONI, François ROUSTAN, Bernard ROUX, Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Ludovic SANCHEZ, Catherine SEGUIN, Claude SERRA, Florence SIMON, Martine UBALDI, David VARRONE, Alain YBERT, Christian ZEDET.

PARTIS EN COURS DE SEANCE : Stéphane CASSARINI après le vote de délibération n°012, Ali AMRANE après le vote de délibération n°015, David VARRONE après le vote de délibération n°018, Christian ZEDET après le vote de délibération n°023.

PROCURATIONS : Aline BOURDAIRE à Claude MASCARELLI, Raoul CASTEL à Ismaël OGEZ, Magali CONESA à Paul EUZIERE, Laurence COSTE à Dominique BOURRET, Julie CREACH à Martine UBALDI, Jean-Pierre FRANCHI à Marie AMMIRATI, Annie FRECHE à Marie-Louise GOURDON, Jean-Marc MACARIO à Christian ZEDET, Christophe MARTELLO à Christiane REQUISTON, Nicole NUTINI à Anne-Marie DUVAL. Ali AMRANE à Marie CHABAUD à partir de la délibération n°016.

ABSENTS : Odile DESPLANQUES, Gilbert EININGER, Alexandre GAIFFE, Jean-Marc GARNIER, Karine GIGODOT, Patrick ISNARD, Christophe MOREL, Serge PERCHERON.

A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe BONELLI

CONSEIL COMMUNAUTAIRE	DELIBERATION
DU 27 FEVRIER 2025	N°DL2025_011
RAPPORTEUR : Monsieur le Président	
FINANCES	
Débat d'orientations budgétaires 2025	
<u>SYNTHESE</u> Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une obligation légale pour les départements, les communes de 3 500 habitants et plus et les groupements comportant une commune de 3 500 habitants et plus. Ce débat s'applique au budget principal et aux budgets annexes. Il a pour vocation d'éclairer le vote des élus sur le budget de la collectivité. Son organisation constitue une formalité substantielle destinée à préparer le débat budgétaire et à donner aux élus, en temps utile, les informations nécessaires pour leur permettre d'exercer leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget. Ainsi, toute délibération relative à l'adoption du budget qui n'aura pas été précédée d'un débat d'orientation budgétaire distinct sera entachée d'illégalité et pourra être annulée par le juge. Le DOB doit intervenir dans un délai de 10 semaines au maximum avant le vote du budget pour la maquette M57 et de deux mois au maximum pour les autres maquettes budgétaires.	

Monsieur le Président expose au conseil communautaire :

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 107 ;

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires,

Vu l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 publiée au journal officiel du 23 janvier 2018 ;

Considérant que le rapport d'orientations budgétaires a été présenté en commission des Finances du 13 février 2025 et joint aux convocations du conseil ;

AR Prefecture

006-200039857-20250227-DL2025_011_1-DE
Reçu le 11/03/2025
Publié le 11/03/2025

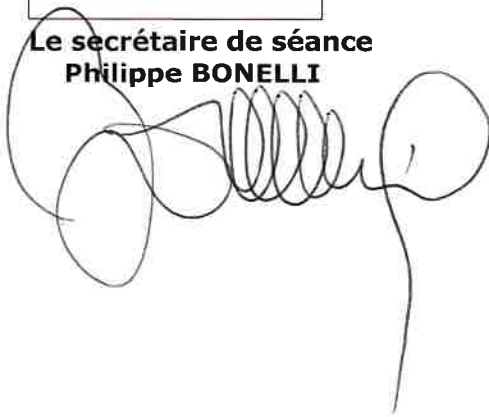
Après avoir débattu, le conseil communautaire **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2025.

Fait à Grasse, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

*Acte rendu exécutoire
après dépôt en
préfecture et publié le*

11 MARS 2025

**Le secrétaire de séance
Philippe BONELLI**



Le Président

h.

Jérôme VIAUD

Maire de Grasse

Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes



AR Prefecture

006-200039857-20250227-DL2025_011_1-DE
Reçu le 11/03/2025
Publié le 11/03/2025